



Rapport D'activités Octobre 2011

Sommaire

1	Points principaux	2
2	Relations extérieures	2
3	Investigations.....	2
4	Opérations.....	3
5	Département juridique	3
6	Communication	3
7	Conclusion.....	4

1 Points principaux

Le mois d'octobre, bien que n'ayant permis la réalisation d'arrestations, a permis de récolter des informations importantes sur le trafic dans la zone de Minvoul, Oyem et Mitzic.

L'antenne juridique AALF basée à Oyem a conseillé le conservateur de Minkebe dans le suivi de deux cas juridique concernant l'arrestation et la poursuite de deux braconniers et vendeurs d'ivoire originaires de Minvoul.

Par ailleurs, AALF a accueilli Monsieur Ofir Drori de l'ONG LAGA et plusieurs importantes réunions ont été tenues avec les autorités du Ministère des Eaux et Forêts, de la Justice, de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et des Ambassades de France et des Etats-Unis (Ambassadeurs, conseillers).

Le projet a également participé à la Conférence des Directeurs Généraux des douanes des pays francophones, avec d'autres organismes de conservation : WWF, TRAFFIC et SSN (*Species Survival Network*).

Un cinquième juriste a été mis sous contrat, de sorte que le projet compte actuellement 5 juristes, trois enquêteurs Gabonais et un coordonnateur expatrié.

2 Relations extérieures

Plusieurs réunions ont eu lieu avec:

1. les autorités du Ministère des Eaux et Forêts : conseiller juridique, conseiller à la faune et aux aires protégées du Ministre, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées,...) ;
2. les autorités du Ministère de la Justice : Ministre, Secrétaire Général, conseillers ;
3. les Ambassades de France et des Etats-Unis : Ambassadeurs et conseillers ;
4. le Directeur technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
5. les responsables des ONG Brainforest, JGI, WCS et WWF ;
6. le Directeur de l'Institut Français au Gabon.

Des réunions ont également été tenues afin d'améliorer la communication entre les Douanes et les Eaux et Forêts, grâce notamment à la visite de SSN dans le cadre de la Conférence des Directeurs Généraux des douanes des pays francophones. Ainsi, avec le chef de service surveillance des douanes a pu rencontrer le DG-adjoint de la Faune et des Aires Protégées et le Directeur de la Gestion de la Faune et de la Chasse.

3 Investigations

Plusieurs enquêtes préliminaires ont été menées à Libreville, Oyem, Makokou et Mitzic.

Dans la zone Mitzic-Oyem-Minvoul, de nombreux trafiquants d'ivoire ont pu être identifiés, confirmant l'ampleur du trafic.

A Libreville, des enquêtes ont été accentuées vis-à-vis du commerce illégal des munitions de chasse. Ce trafic consiste en la vente de munitions sans bons d'achat, ou à la vente de faux bons d'achats. Il est à préciser que les lieux de vente ne respectent pas les systèmes de contrôle nécessaires, et que des munitions sont ainsi vendues illégalement. Les contrôles par les forces de l'ordre semblent également peu efficaces.

4 Opérations

Aucune opération n'a été menée. Ceci peut s'expliquer par la stratégie d'enquête actuelle, ciblée sur le trafic de munitions à Libreville et sur une identification préliminaire des trafiquants dans la zone Mitzic-Oyem-Minvoul.

Par ailleurs, malgré plusieurs informations utiles, la réalisation d'une opération vis-à-vis de commerçantes de viande de brousse n'a pas été possible sur les marchés concernés, en raison du refus des autorités. Cet aspect est toutefois à l'étude et pourrait trouver une solution.

5 Département juridique

Les principaux aspects développés par le département juridique ont été :

1. la correction d'un guide incluant la procédure pénale et les textes relatifs à la lutte contre la corruption et au régime des armes et munitions,
2. la préparation d'un dossier adressé au Ministère de l'Intérieur et demandant la reconnaissance de Conservation Justice au Gabon ;
3. la confirmation d'un juriste ;
4. l'appui sous forme de conseil au conservateur de Minkebe par rapport à trois cas de braconniers/trafiquants d'ivoire arrêtés à Minvoul et au sein de la société STIBG ;
5. la correction et le suivi du dossier relatif au protocole entre Conservation Justice et le Ministère des Eaux et Forêts ;
6. la proposition d'une lettre de support au Ministère des Eaux et Forêts en faveur de AALF vis-à-vis de USFWS.

6 Communication

En raison de l'absence d'arrestation, **aucun** article n'a pu être produit.

Précisons que le Ministre des Eaux et Forêts a diffusé un communiqué très important insistant sur la nécessité légale de brûler le gibier saisi ainsi que les armes si celles-ci sont détenues par l'administration depuis plus de 6 ans. Il a également précisé la mise en œuvre de procédures judiciaires contre les contrevenants.

Un communiqué similaire a été produit dans le contexte du secteur forestier et plus précisément de l'aménagement forestier et des règlements y relatifs.

7 Conclusion

Le mois d'octobre a permis d'affirmer progressivement les activités du projet dans la zone Mitzic-Oyem-Minvoul.

Le juriste en place à Oyem a efficacement conseillé le conservateur de Minkebe dans le suivi et la transmission au tribunal de deux procédures judiciaires.

Les enquêtes dans cette même zone ont également été intéressantes, bien que n'aboutissant à aucune arrestation.

Parallèlement, des enquêtes sur le commerce de munitions de chasse ont été entreprises à Libreville, permettant la récolte d'informations de base particulièrement importantes. Elles mettent en évidence l'inefficacité et la non application des systèmes de contrôle en la matière, dont la responsabilité incombe aux commerçants et au Ministère de l'Intérieur.

Un cinquième juriste a passé sa période de test et sera employé à partir du 1 novembre 2011.